

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 9

Version 4.0

Date de révision : 13-02-2023

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Acide stéarique

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Acide stéarique

No CAS : 67701-03-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Adjuvant pharmaceutique

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba

Hellegatstraat 13a

2590 Berlaar

Belgique

Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27

Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com

Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS 02 41 48 21 21

BORDEAUX 05 56 96 40 80

LILLE 0800 59 59 59

LYON 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY 03 83 22 50 50

PARIS 01 40 05 48 48

TOULOUSE 05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié.

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Aucun pictogramme de danger, aucun mot de signalisation, aucune indication de danger et aucune recommandation de sécurité n'est requise.

2.3 Autres risques :

Le produit peut provoquer une explosion de poussière dans certaines conditions.

Le produit ne contient aucune substance répondant aux critères PBT (persistante/bioaccumulable/toxique) ou aux critères vPvB (très persistante/très bioaccumulable).

Le produit ne contient aucune substance qui dépasse les limites légales incluses dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 en raison de propriétés perturbant le système endocrinien ou qui a été identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.1 Substances :

Description chimique

Ph. Eur : Acide stéarique 50
acides gras, C16-18-

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 4.0

Date de révision : 13-02-2023

Page 2 de 9
Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Acide stéarique

Numéro CAS : 67701-03-5

N° CE 266-928-5

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Enlever les vêtements contaminés.

Après inhalation :

Repos, air frais.

Après contact avec la peau :

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux :

Rincer abondamment les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes à l'eau courante.

Après avoir avalé :

Rincer la bouche et boire 200 à 300 ml d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Symptômes : Les symptômes et/ou effets (supplémentaires) ne sont pas connus à ce jour.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis :

Traitement : traitement des symptômes (élimination du contaminant, surveillance des signes vitaux).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés :

Dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau complet.

Instructions supplémentaires :

Éviter l'explosion de la poussière/du produit en raison du risque d'explosion de la poussière.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Substances dangereuses :

Oxyde de carbone, fumées nocives pour la santé.

Avis :

Les substances/groupes de substances énumérés peuvent être libérés lors d'un incendie. Risque d'explosion de poussières.

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipement de protection spécial :

Porter un appareil respiratoire autonome avec une bouteille d'air comprimé.

Plus d'informations :

Traiter les débris d'incendie et l'eau d'extinction contaminée comme des déchets conformément aux réglementations locales.

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau pulvérisée.

Le danger dépend des substances brûlantes et des conditions d'incendie.

La poussière peut brûler de manière explosive en présence d'une source d'inflammation avec une flamme vive.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Utiliser des vêtements de protection individuelle.

Informations sur les équipements de protection individuelle : voir section 8.

Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions environnementales :

Ne pas déverser dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878
Version 4.0 Date de révision : 13-02-2023
Nom commercial : Acide stéarique

Page 3 de 9
Date d'impression : 4-4-2024

Pour les petites quantités :

Absorber avec un agent liant les poussières et éliminer comme un déchet.

Pour les grandes quantités :

Enregistrement par un équipement mécanique.

Éviter la formation de poussières.

Éliminer le produit absorbé conformément aux instructions.

6.4 Référence à d'autres sections :

Les informations relatives au contrôle de l'exposition, à la protection individuelle et aux conditions de manipulation figurent dans les sections 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité :

Bonne ventilation de la zone de stockage et de travail.

Prévoir une aspiration en cas de formation de poussière.

Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion :

Le produit est explosif pour les poussières.

Éviter la formation de poussière.

Prendre des précautions contre les charges électrostatiques - éloigner les sources d'inflammation - préparer des extincteurs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :

Plus de détails sur les conditions de stockage :

Conserver le récipient fermé et dans un endroit frais.

Pour d'autres informations, voir la fiche technique.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Pour la ou les utilisations identifiées pertinentes dans la section 1, les conseils de la section 7 doivent être pris en compte.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Composants dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :

Aucune valeur limite spécifique à une substance n'est connue.

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :

Mesures techniques appropriées :

Si la production de poussière pendant les travaux ne peut être évitée, il est nécessaire de procéder à une extraction de la poussière.

Équipement de sécurité personnelle

Protection respiratoire :

Protection respiratoire en cas de formation de poussières.

Filtre à particules à faible capacité de réserve pour les particules solides (par exemple EN 143 ou 149, type P1 ou FFP1)

Protection des mains :

Gants résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1).

En raison de la grande variété de types, les instructions d'utilisation du fabricant s'appliquent.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité avec rabats latéraux (lunettes avec montures) (par exemple EN 166)

Protection du corps :

Choisir la protection corporelle en fonction de l'action et de l'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Le port de vêtements de travail fermés est recommandé.

Pendant le travail, ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas, ne reniflez pas.

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878

Page 4 de 9

Version 4.0

Date de révision : 13-02-2023

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Acide stéarique

Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et à la fin du travail. Ranger séparément les vêtements de travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État de l'agrégation :	fixe
Forme :	poudre
Couleur :	blanc
Odeur :	faible, cireuse
Valeur seuil de l'odeur :	non applicable, odeur non détectable
Plage de fusion :	57 - 60°C
Plage d'ébullition :	200 - 225°C (1 013 hPa) (DIN 51751)
Inflammabilité :	Le produit n'est pas inflammable.
Limite inférieure d'explosivité :	Pour les solides non pertinents pour la classification et l'étiquetage.
Limite supérieure d'explosivité :	Pour les solides non pertinents pour la classification et l'étiquetage.
Point d'éclair :	non applicable, le produit est un solide
Température d'auto-inflammation :	non applicable, le produit est solide
Température d'auto-inflammation :	Température : 350°C Pression : 1 013 hPa
Décomposition thermique :	type d'essai : auto-inflammation à température élevée. 140°C (DSC (DIN 51007)). Pas d'autodécomposition possible.
SADT :	Pas de données disponibles.
Valeur du pH :	la substance/le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)
Viscosité, dynamique :	non applicable, le produit est solide
Solubilité dans l'eau :	< 0,05 g/l (25°C) (autre)
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) :	6,96 - 7,94 (calculé)
Pression de vapeur :	0,0000506 Pa (25°C)
Poids spécifique :	0,85 - 0,9 g/cm ³ (20°C)
Densité de vapeur relative (air) :	Le produit est un solide non volatil.

Propriétés des particules

Distribution de la taille des particules :	Généralement > 50 µm (D50, distribution volumétrique, ISO 13320-1).
--	---

9.2. Autres informations

Informations sur les classes de danger physique

Substances explosives

Risque d'explosion :	Le produit n'est pas explosif mais un mélange air/poussière peut provoquer une explosion de poussière.
----------------------	--

Propriétés oxydantes

Propriétés favorisant l'incendie :	ne favorise pas l'incendie
------------------------------------	----------------------------

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation :	type d'essai : possibilité d'auto-inflammation spontanée à la température intérieure. non-ignitable
-----------------------------------	--

Substances et mélanges auto-échauffants

Potentiel d'auto-échauffement :	En raison de son faible point de fusion, il n'a pas été étudié. Il ne s'agit pas d'une substance qui s'auto-échauffe.
---------------------------------	---

Substances et mélanges émettant des gaz inflammables au contact de l'eau

Formation de gaz inflammables :	Pas de formation de gaz inflammables avec l'eau.
---------------------------------	--

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 5 de 9

Version 4.0

Date de révision : 13-02-2023

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Acide stéarique

Corrosion du métal :

Aucune corrosion du métal n'est à prévoir.

Autres dispositifs de sécurité

Densité apparente :

510 kg/m³ (20°C)

Température SAPT :

L'étude n'est pas scientifiquement justifiée.

Taux d'évaporation :

Le produit est un solide non volatil.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Pas de réaction dangereuse si les instructions de stockage et d'utilisation sont respectées.

Corrosion des métaux :

Aucune corrosion du métal n'est à craindre.

Formation de gaz inflammables :

Notes :

Avec l'eau, pas de formation de gaz inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lorsque les règles/directives de stockage et d'utilisation sont respectées.

10.3. Réactions dangereuses possibles

L'accumulation de poussières fines peut présenter des risques d'explosion en présence d'air.

10.4 Conditions à éviter :

Éviter la formation de poussière.

Éviter les charges électrostatiques.

Éviter toute source d'inflammation : chaleur, étincelles, flammes nues.

Voir la section 7 de la fiche de données de sécurité - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter :

Aucun de ces éléments n'est connu pendant l'utilisation et le stockage si le produit est utilisé conformément aux instructions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux, si les réglementations/indications sont respectées lors du stockage et de la manipulation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë

Évaluation de la toxicité aiguë :

Pratiquement non toxique après une ingestion orale unique.

Pratiquement non toxique en cas de contact unique avec la peau.

Pratiquement non toxique après une seule inhalation ingestion.

Le produit n'a pas été testé.

La déclaration est dérivée d'une substance ou d'un produit dont la structure ou la composition est similaire.

Données expérimentales/calculées :

LD50 souris (oral) : > 5 000 mg/kg

LD50 lapin (dermique) : > 5 000 mg/kg

Effet irritant

Évaluation de l'irritation :

N'irrite pas les yeux et la peau.

Le produit n'a pas été testé.

La déclaration est dérivée d'une substance ou d'un produit dont la structure ou la composition est similaire.

Données expérimentales/calculées :

Corrosion/irritation de la peau

Lapin : non irritant (ligne directrice 404 de l'OCDE)

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878

Page 6 de 9

Version 4.0

Date de révision : 13-02-2023

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Acide stéarique

Lésions oculaires graves/irritation

Lapin : non irritant (test de Draize)

Sensibilisation respiratoire/peau

Évaluation de la sensibilisation :

Ne provoque pas d'hypersensibilité Le produit n'a pas été testé.

La déclaration est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Évaluation de la mutagenicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

La déclaration est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Cancérogénicité

Évaluation de la cancérogénicité :

Non classé, en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

Évaluation de la toxicité pour la reproduction :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

L'énoncé est dérivé de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité pour le développement

Évaluation de la tératogénicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

L'énoncé est dérivé de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité pour certains organes (exposition unique)

STOT évaluation singulière :

D'après les informations disponibles, aucune toxicité spécifique à un organe n'est à prévoir en cas d'exposition unique.

Toxicité à doses répétées et toxicité spécifique pour certains organes (exposition répétée)

Évaluation de la toxicité en cas d'administration répétée :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

L'énoncé est dérivé de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Risque d'inhalation

Sans objet

Interactions

Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Perturbateurs endocriniens

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement 2018/605, et n'a pas été incluse dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes en vertu de l'article 59 de REACH de l'UE en raison de cette propriété.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Évaluation de la toxicité aquatique :

Il est fort probable qu'il soit inoffensif pour les organismes aquatiques.

Lorsqu'ils sont introduits à de faibles concentrations dans les stations d'épuration biologiques, il n'y a pas lieu de s'attendre à une dégradation des boues activées.

Le produit n'a pas été testé.

La déclaration est dérivée d'une substance ou d'un produit dont la structure ou la composition est similaire.

Vistoxicité :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 4.0

Date de révision : 13-02-2023

Page 7 de 9
Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Acide stéarique

LC50 > 100 mg/l (DIN EN ISO 7346-2)

Micro-organismes/effets sur les boues activées (organiques) :

ECO > 100 mg/l

Le produit n'a pas été testé.

La déclaration est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Évaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H20) :

Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).

Données sur l'élimination :

62 - 63 % (30 d) (Directive 84/449/CEE, C.6) (autre) autre

12.3 Bioaccumulation :

Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol :

Évaluation du transport entre les compartiments de l'environnement :

Adsorption dans le sol : Pas de données disponibles.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 sur REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) :

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement 2018/605, et n'a pas été incluse dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes en vertu de l'article 59 de REACH de l'UE en raison de cette propriété.

12.7. Autres effets indésirables

La substance n'est pas incluse dans le règlement (CE) 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Instructions supplémentaires

Autres indications écotoxicologiques :

Le produit n'a pas été examiné.

L'évaluation de l'écotoxicologie a été réalisée à partir de produits ayant une structure ou une composition similaire.

SECTION 13 : Instructions relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Produit

Les dispositions légales nationales et locales doivent être respectées.

Emballage non nettoyé :

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Éliminer les conteneurs qui ne peuvent pas être nettoyés dans le même flux de déchets que leur contenu.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.2 Dénomination appropriée de la cargaison selon les règlements types de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.5 Risques environnementaux

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 8 de 9

Version 4.0

Date de révision : 13-02-2023

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Acide stéarique

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC.

Remarques : Non applicable au produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15 : Informations statutaires

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Directive 2012/18/EU - sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE) :

État dans le règlement susmentionné : non.

Si d'autres exigences légales s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette fiche de données de sécurité, elles sont décrites dans cette sous-section.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'est pas requise.

SECTION 16 : Autres informations

Les autres applications prévues doivent être discutées avec le fabricant.

Les mesures de sécurité professionnelle appropriées doivent être respectées.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord ADR) ; AIIC - Australian Inventory of Industrial Chemicals ; ASTM - American Association for the Testing of Materials ; bw - Body Weight ; CMR - Carcinogenic, Mutagenic or Toxic to Reproduction ; DIN - Norme ou Institut allemand de normalisation ; LIS - Liste des substances utilisées à l'intérieur des bâtiments (Canada) ; ECx - Concentration associée à une réponse de x % ; ELx - Capacité de charge associée à une réponse de x % ; EmS - Programme d'urgence ; ENCS - Produits chimiques existants et nouveaux (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réponse de croissance de x % ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; IBC - Code international de l'OMI pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice semi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Liste d'inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Korean Inventory List of Existing Chemicals ; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population testée ; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.o.s. - Non spécifié autrement ; NO(A)EC - Pas d'effet discernable (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL - Pas d'effet discernable (négatif) sur le niveau ; NOELR - Pas d'effet discernable sur la capacité de chargement ; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution ; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire philippin des produits et substances chimiques ; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitatives) ; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ; TDAA - Température de décomposition auto-accelérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; TCSI - Taiwan Inventory of Chemical Substances ; TECI - Inventory of Chemicals Existing in Thailand ; TSCA - Toxic Substances Control Act (USA) ; UN - United Nations ; UNRTDG - United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods ; vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

Plus d'informations

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 9 de 9

Version 4.0

Date de révision : 13-02-2023

Date d'impression : 4-4-2024

Nom commercial : Acide stéarique

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit en tenant compte des exigences de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyse (CoA) ni une fiche technique et ne doit en aucun cas être considérée comme un accord de spécification. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne doivent en aucun cas être considérées comme un accord sur une qualité contractuelle convenue de la substance/du mélange ni comme une utilisation contractuellement désignée. Il incombe au destinataire de notre produit de s'assurer que les droits de propriété et les lois et réglementations en vigueur sont respectés.